

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres | |
|--|----|
| Art L2121-2 code des collectivités territoriales : | 35 |

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération : 11.2015.071

Transmis en préfecture le :

9 novembre 2015

Séance du : 3 novembre 2015

Compte-rendu affiché le 10 novembre 2015

Date de convocation
du Conseil Municipal : 28 octobre 2015

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du
point 2), François VURPAS, Marie-Paule GAY,
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU,
Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle
PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Guillaume
COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,
Aurélien CALLIGARO à Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

La bonne gestion financière de la commune a permis de réaliser des économies sur les marchés de travaux et de prestations, notamment en ce qui concerne la construction de la Maison de quartier des Collonges. Une réaffectation partielle de ces crédits disponibles est toutefois nécessaire à l'exécution de certaines autres opérations.

Soumis à des imprévus, l'aménagement du nouveau poste de police municipale au 36 rue Fourrel a engendré des travaux supplémentaires (80k€) : reconstruction du mur éboulé et devant impérativement être conservé à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), déplacement du centre de supervision urbaine (CSU/vidéoprotection) et acquisition de mobilier. Suite à l'emménagement de la police municipale dans ses nouveaux locaux, le réaménagement partiel du bâtiment 102 va être engagé (25k€). Enfin, la Ville participe sous forme de subvention au projet de construction de 24 logements situés 23 rue Guilloux (52k€).

Des changements d'imputation comptable sont également opérés pour 11,5k€ concernant la réhabilitation des allées du cimetière entre les crédits voirie et les crédits spécifiques voirie affectés au cimetière.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien à l'investissement public local, l'État a mis en place un dispositif de prêt à taux zéro par préfinancement du FCTVA. Considérant l'intérêt pour la commune de solliciter ce type de prêt, une demande a été formulée et il convient de modifier l'imputation comptable pour un montant potentiel de 720k€.

Considérant la nécessité d'ajuster le budget primitif 2015,

Vu la délibération n°05.2015.034 du 26 mai 2015 relative à la décision modificative n°1,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 telle que détaillée ci-dessous équilibrée en dépenses et en recettes.

| INVESTISSEMENT | | |
|---|---------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Opération 205 / Nature 2128 Voirie | -11 500 | |
| Opération 304 / Nature 2116 Réhabilitation cimetièrè | 11 500 | |
| Opération 698 / Nature 2313 Maison de quartier des Collonges | -105 000 | |
| Opération 307 / Nature 2135 Tous bâtiments - Police municipale 36 rue Fourel | 80 000 | |
| Opération 300 / Nature 2135 Hôtel de Ville | 25 000 | |
| Opération 210 / Nature 2115 Réserves foncières | -52 750 | |
| Chapitre 204 / Nature 2041642 Subvention logements 23 rue Guilloux | 52 198 | |
| Chapitre 16 / Nature 165 Remboursement de cautions et dépôts de garantie | 552 | |
| Chapitre 041 / Nature 2313 Récupération avance forfaitaire (opération d'ordre) | 13 817 | |
| Chapitre 041 / Nature 238 Récupération avance forfaitaire (opération d'ordre) | | 13 817 |
| Chapitre 16 / Nature 1641 Emprunts | | -720 000 |
| Chapitre 10 / Nature 103 Prêt à taux zéro - Préfinancement du FCTVA | | 720 000 |
| TOTAL | 13 817 | 13 817 |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,

Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.